

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2023-94  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 13 septembre 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEI.

**Nbre de membres  
présents : 23**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 30**

**Excusés :** Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

**Absents :** Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

**Pouvoirs :**

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEI
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 07 septembre 2023

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées ( 29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

**MOTION DE SOUTIEN A M. JEAN-PAUL MUNNIER, MAIRE DE GRAND-CHARMONT, ET DE SOLIDARITE A L'ENSEMBLE DES ELUS SOUMIS A DES MENACES, VICTIMES D'AGRESSIONS DU FAIT DE LEURS FONCTIONS**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20230922-202394-DE  
Date de télétransmission : 22/09/2023  
Date de réception préfecture : 22/09/2023

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2023-94***MOTION DE SOUTIEN A M. JEAN-PAUL MUNNIER, MAIRE DE GRAND-CHARMONT, ET DE SOLIDARITE A L'ENSEMBLE DES ELUS SOUMIS A DES MENACES, VICTIMES D'AGRESSIONS DU FAIT DE LEURS FONCTIONS**

Par la présente motion, le Conseil Municipal de Valentigney assure, M. Jean-Paul MUNNIER, maire de Grand-Charmont, de son plein et entier soutien, à l'occasion des menaces et des intimidations dont il a été victime.

Il convient de dénoncer de tels actes car comme le rappelle fort justement cet élu, « Lorsqu'un maire et le symbole qu'il représente sont pris pour cible, c'est la République qui est attaquée et nous avons tous en nous un bout de République ».

La liste des élus, de leurs familles, victimes de violences en tout genre s'allonge encore, il est à craindre des tragédies. De ce fait, les élus de Valentigney, tout en réaffirmant leur attachement aux fondements de la République insistent sur la nécessité pour les pouvoirs publics, notamment les forces de l'ordre mais également les institutions judiciaires de recevoir des consignes adéquates et de les appliquer.

Cette exaspération des élus, largement partagée par la population doit être entendue. Une copie de la présente motion sera, également, adressée à M. le Préfet, représentant de l'Etat. La défense des institutions, la sécurité des citoyens font partie des prérogatives de l'Etat ».

La présente motion s'inscrit dans une logique de solidarité entre les élus de la République, mais également de mise en garde face à la généralisation de tels agissements vis-à-vis des élus. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion et d'autoriser M. Le Maire à l'adresser à M. Jean-Paul MUNNIER, Maire de Grand-Charmont, ainsi qu'une copie à Monsieur le Préfet du Doubs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** cette motion

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à : - Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire de Grand-Charmont,  
- Monsieur le Préfet du Doubs
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**